

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2024 – 043

Objet : Contrat de prestations de nettoyage des vêtements de travail et équipements de protection individuelle, articles d'entretien et articles d'enfance de la commune – Avenant n°2
Fournitures courantes et services

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n°2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant la décision n°2022-005 du 1^{er} février 2022 concernant la signature du contrat pour des prestations de nettoyage des vêtements, équipements de protection individuelle, articles d'entretien et articles d'enfance de la commune avec le CAT LE MONTHOUX,

Considérant la décision n°2022-063 du 21 octobre 2022 concernant la signature de l'avenant n°1 pour la mise à jour de fiche client.

Considérant que le CAT LE MONTHOUX nous a fait part d'une erreur dans le contrat, une inversion dans la légende de la formule de calcul.

Considérant que les modifications suivantes doivent être apportées :

$P1 = (P0 \times I1) / I0$

P0 = tarif(s) de l'offre HT figurant sur l'acte d'engagement.

P1 = Tarif(s) réajusté(s) HT.

I1 = dernière valeur connue de l'indice de référence en début d'année

I0 = valeur de l'indice lors de l'établissement du contrat

D É C I D E

ARTICLE 1 : De conclure un avenant n°2 au contrat incluant les modifications précitées.

ARTICLE 2 : De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de l'avenant avec l'entreprise adjudicataire.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 30/04/2024

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le

